



15
SEPT
2026

14H-17H30

Gestion des zones humides

Chez Marie Broutin,
Saint-Amand-le-Petit
(87)

éleveuse bovins
allaitant en système
naaisseur-engraisseur en
AB

Intervenant.es :

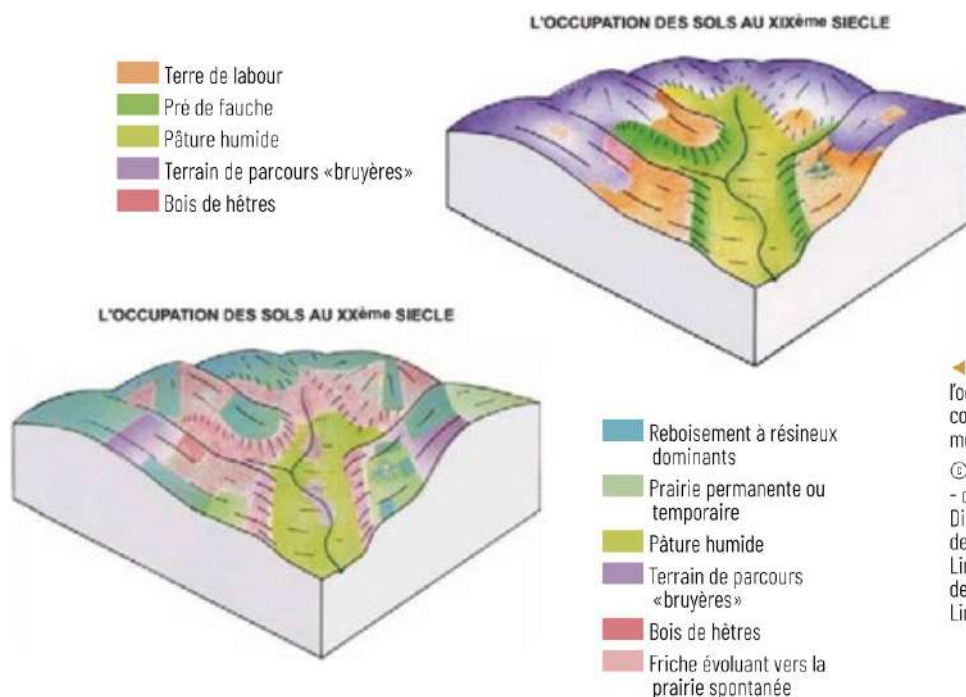
Nicolas Hirsch et Estelle Gilles,
animateurs PETR Monts et
Barrages

Amandine Sanchez, chargée de
mission Réseau Zones Humides
au CEN Nouvelle-Aquitaine

Mathilde Gauchet, animatrice
technique à l'ADAPA

Topographie

Systèmes d'alvéole dans le paysage : les pentes convergent vers un ruisseau qui draine l'eau dans le paysage. On peut observer que sur les replats se trouvent les fermes (les bâtiments et prés immédiats, ainsi que les villages). A l'échelle de la ferme de Marie (50ha d'un seul tenant), il y a 3 alvéoles.



Travailler ce paysage :

- Sur le plateau de Millevaches, les **lèves** permettaient de faire circuler l'eau au printemps pour irriguer les prés, les réchauffer et faire démarrer la pousse de l'herbe un peu plus tôt. Ces lèves étaient souvent alimentées par une tourbière (avec fonction d'éponge). Ce système représentait un gros travail d'entretien tout au long de l'année.
- Années 1970 et 1980, ont été réalisés des fossées dans le but de drainer les parcelles humides, notamment au printemps (ce qui est l'objectif inverse de celui des lèves).
- Aujourd'hui on peut utiliser ces fossés pour **alimenter des abreuvoirs**.

Intérêt des zones humides :

- Stockage de carbone : étant un milieu mouillé et froid, l'activité biologique y est faible.
- Filtre l'eau par les plantes
- Réserve d'eau dans le sol

Quelles sont les impacts des forages profonds, et pourquoi ils sont interdits ?

- Le paysage du Limousin est composé de roches granitiques. Au dessus de cette roche mère, se trouve du granit érodé qu'on appelle « tuf ». Ce sont des grains de granits désolidarisés les uns des autres. L'eau peut s'infiltrer dans les fissures et créer des réserves d'eau de surface. Il n'y a pas de nappes phréatiques en profondeur dans le Limousin.
- Les réserves d'eau sont donc situées uniquement dans le tuf, et la profondeur de tuf est aléatoire sur le territoire. Globalement la profondeur de tuf est moins importante sur les sommets du relief où l'érosion a fait son travail, donc c'est aussi là qu'il y a le moins d'eau. Les réserves sont donc logiquement situées en bas de pente.
- Les forages à plus de 1,5m à 2m sont généralement interdits pour ne pas puiser dans les réserves d'eau plus profondes.
- Les arrêtés interdisant les prélèvements d'eau suivent la carte des sols peu profonds.

Ralentir et faire circuler l'eau dans le paysage

Créer des méandres autour du ruisseau par des techniques inspirés du castor : créer de multiples petits barrages à partir de branchages et de terre. On part de la partie basse pour créer un premier barrage puis on remonte le fil de l'eau pour créer plusieurs petites poches qui sont autant de réserves. Elles permettent de ré-humecter les sols voisins. Les techniciens du CEN peuvent accompagner ces projets.

Les rigoles des anciens étaient peu profondes pour drainer seulement les eaux de surfaces qui empêche les animaux ou tracteurs d'entrer dans la parcelle. Il est possible de drainer des parcelles en créant ou entretenant des rigoles peu profondes (10 à 30 cm maximum de profondeur).

Créer des mares de stockage en tête de parcelle :

- Utiliser la topographie, imperméabiliser avec du géotextile et éviter que les plantes s'y mettent.
- Dans la mesure du possible, il faut éviter d'inviter les ragondins, vecteurs de maladie, consommant toutes les plantes aquatiques qui permettent la filtration de l'eau, cassant la digue par leurs galeries, ne possédant pas de prédateurs en France. Il faut éviter de créer un talus avec une partie sèche et une partie humide, mais c'est tout de même compliqué à faire lorsque l'on se trouve sur un terrain en pente...
- A partir de cette mare de tête, on peut tirer des tuyaux qui alimenteront un ou des abreuvoirs en série ou dérivation.
- Ne pas abreuver directement les vaches dans la mare pour ne pas la polluer.
- Une mare bien entretenue permet d'avoir de l'eau plus longtemps et de bonne qualité, ce qui permet de garder des vaches dans un bon état, de limiter son temps de travail à apporter des tonnes à eau et d'avoir moins de problématique de parasitisme sur la parcelle.
- Des aides techniques et financières existent pour créer et restaurer des mares existantes.

Créer un réseau d'abreuvoirs :

- A partir de mares de tête ou à partir de sources captées
- Des aides financières existent mais il faut faire appel à des entreprises pour la réalisation (ça coûte plus cher, mais ça prend moins de temps). Le CEN et PETR peuvent renseigner sur les prises en charge et accompagner au montage de dossiers. Financement entre 60 et 80 % selon les départements).

- Pas d'aide pour restaurer les points d'eau existants en ce moment.

> Voir les 2 comptes-rendus issues de journées organisées par le CEN et l'ADAPA

> Voir les vidéos sur la chaîne youtube du CEN : <https://www.youtube.com/watch?v=FVf-L3o8Zr8&t=69s>

Restaurer les pêcheries :

- Privilégier l'utiliser de l'argile bleue qui se trouve déjà dans les tourbières. Si besoin compléter avec de la bentonite achetée.
- Les pêcheries sont bâties de 2 épaisseurs de pierres, séparées par une épaisseur d'argile entre les deux qui assure l'étanchéité. Pour restaurer une pêcherie il faut retirer une rangée de pierres pour refaire la couche d'argile, puis rebâtir la rangée de pierre.
- Temps de travail estimé : 2 semaines à 2 ouvriers, soit 8 à 10k€ si c'est fait par une entreprise. Des aides peuvent éventuellement être trouvée auprès de la Fondation du Patrimoine.

Pâturage des zones humides par les vaches Limousines

Les carcasses des limousines ont grossi sur les dernières décennies et sont moins adaptées aux zones humides :

- Avant 380kg de carcasse était un maximum alors que maintenant 350 à 380kg est un minimum.
- Les limousines n'osent plus traverser les tourbières car elles savent qu'elles peuvent rester coincées.

Recommandation pour limiter la prolifération des joncs :

- **Différencier jonc diffus et jonc acutiflore** : le jonc diffus est moins appétent que le jonc acutiflore. Dans tous les cas, les vaches veulent les consommer seulement quand ils sont jeunes.
- Recommandation des éleveurs de l'ADAPA pour limiter leur prolifération : **alterner fauche avec export de matière et pâturage** :
 - **Fauche des joncs avec export de la matière** :
 - Exporter la matière évite qu'elle reste sur place et continue à « étouffer » le milieu. Si la matière reste sur place, l'herbe ne repoussera pas et c'est le jonc qui continuera à se développer.
 - Certains éleveurs font du foin de prairies humides avec une part de jonc. Ce foin peut être donné par exemple aux génisses qui ne connaissent pas encore le « bon foin » et permet de leur faire la prise et de les accoutumer à cette alimentation. Les valeurs nutritives réalisées en Auvergne montrent que le jonc acutiflore est proche de l'herbe. On peut sauter l'étape du fanaage pour limiter le nombre de passages mécaniques en laissant sécher 1 semaine (si les conditions le permettent).
 - Certains éleveurs utilisent les fauches de jonc pour le paillage des litières animales.
 - Pour entrer dans les parcelles humides, faucher et ramasser ce foin il faut avoir du matériel qui reste petit. Ça peut valoir le coup de conserver ou racheter de petites faucheuses, andaineurs, presses...
 - **Pâturage** :

- Faire pâturer relativement tôt dans la saison pour étêter les joncs, limiter leur emprise et faire en sorte que les repousses restent appétentes
- Le pâturage mixte avec des ovins en hiver permet de faire passer des animaux tôt dans la parcelle.
- Ne pas faire pâturer les années trop humides pour ne pas tasser et retourner les sols et le peu d'herbe implantée.
- Témoignage de Clément : trouver un équilibre entre de petits parcs avec un chargement important qui permet de forcer les bêtes à consommer les végétations moins appétentes dont les joncs, et ne pas surpaturer la zone qui pourrait contribuer les années suivantes à la prolifération du jonc.

> Voir « Chapitre 6. Pâturer les prairies humides et les landes », in *Prairies et pâturages en Limousin, à la croisée des savoirs d'éleveurs et de botanistes, 2023, ADAPA et CNBMC* : à consulter [en ligne](#) ou en papier (demander l'envoi d'un exemplaire)

Pomper l'eau pour abreuver les bêtes hors zone humide :

- **Pompes à mufle ou pompes de prairies :**
 - De mauvais retours des éleveurs présents : pas assez d'eau remontée donc les bêtes ne boivent pas à leur soif, se font concurrence et perdent de l'état (notamment les veaux)
 - Il faut 1 pompe pour 4 bêtes adultes donc peu convenir à un petit lot ou lot de génisses. Il faut habituer les animaux tôt dans leur vie à s'en servir.
- **Pompes solaires :**
 - Retours des éleveurs : *La Buvette* est la seule marque qui fait des pompes qui ne fuient pas. Elles coûtent plus cher, mais l'investissement est rentabilisé car on ne rachètera pas le matériel et l'éleveur perdra moins de temps dans sa réparation.
 - Kits sans batterie à partir de 1000€. Voir si la batterie est nécessaire en fonction de ses objectifs de pâturage. Mais en tout cas c'est la batterie qui coûte le plus cher.
- **Bélier hydraulique :** permet de remonter 10 % de l'eau sur 10x la hauteur de chute de l'eau. Convient quand on a de la pente, pour un ruisseau qui coule avec un certain débit (1m3/h) ou lorsque qu'on a la possibilité de bloquer la chute d'eau.
 - Contacter l'ADAPA pour un bélier en fonctionnement toute l'année sur une ferme d'élevage (Chamboulive)
 - Explication du fonctionnement sur ce compte-rendu

> Voir les 2 comptes-rendus issues de journées organisées par le CEN et l'ADAPA

Déclarations à réaliser :

- Les normes nationales sont les règles IOTA.
- Puis sur chaque territoire les SAGE précisent et durcissent parfois ces règles en fonction des enjeux eaux. D'autres normes telles que celles de PNR peuvent s'ajouter.
- Il faut donc faire les déclarations quand on installe un abreuvoir, mais ces aménagements seront validés car ils évitent de faire entrer les bêtes dans un ruisseau et d'éviter d'utiliser de l'eau du réseau (qui coûte cher à la collectivité).